

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Orléans, le 27/09/2023

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'ORLÉANS**

28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS cedex 1
Téléphone : 02.38.77.59.00
Télécopie : 02.38.53.85.16

8h45-12h15 et 13h30-16h30 15h45 le vend
greffe.ta-orleans@juradm.fr

E23000159 / 45

Madame la maire
de MAINVILLIERS
Hôtel de ville
Place du Marché
C.S. 31101
28305 MAINVILLIERS CEDEX

Dossier n° : E23000159 / 45
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : la déclaration de projet présentée par la commune de MAINVILLIERS (Eure-et-Loir) emportant mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme en vue de l'extension du centre de traitement et de valorisation des déchets situé sur son territoire

Madame la maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Philippe BROCHARD, cadre du secteur bancaire en retraite, demeurant 1 rue de l'Avenir, DONNEMAIN-SAINT-MAMES (28200) (tel : 02 37 45 69 37 ; portable : 06.62.19.69.37) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-François ROLLAND (tel : 02.37.53.30.37; portable : 06.73.10.43.23) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le président de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier,

Signé :

Sébastien LEJARS